



# JOURNEE D'ACTUALITE

Retrouvez toute l'offre de formation sur  
[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)



**Vendredi 13 mai 2016  
8h45 à 17h  
Dunkerque**

**Traduire l'article 103 de la loi NOTRe :  
le travail précurseur des collectivités sur les droits culturels  
Paideia, une méthode de mise en œuvre expérimentée**

## Contexte :

Le respect des droits culturels est reconnu comme le cadre de référence de l'exercice conjoint de la compétence culturelle par les collectivités territoriales et l'État par l'article 103 de la loi NOTRe. Que recouvrent plus précisément les droits culturels ? Comment les traduire dans les politiques publiques ?

Les retours d'expérience des collectivités engagées dans la recherche-action Paideia initiée depuis plus de 3 ans par le Réseau culture 21 et l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme de l'Université de Fribourg permettent d'éclairer les champs des possibles qui s'ouvrent désormais avec ce nouveau cadre de référence : la culture comme une dimension transversale à l'ensemble des politiques publiques.

## Objectifs :

- comprendre ce que recouvrent les droits culturels
- partager les expériences des collectivités déjà impliquées dans cette approche
- apprendre à traduire les droits culturels dans sa pratique

## Public :

Directeur, cadres et agents territoriaux de différents secteurs : culture, social, éducatif, jeunesse, santé, aménagement, économie...

## Contacts inscriptions

Christine JOLLY

Mail : [christine.jolly@cnfpt.fr](mailto:christine.jolly@cnfpt.fr)

Tél : 03 28 51 32 14

**Code stage : DROCU 001**

**Traduire l'article 103 de la loi NOTRe :**  
**le travail précurseur des collectivités sur les droits culturels**  
Paideia, une méthode de mise en œuvre expérimentée

Vendredi 13 mai, de 8h45 à 17h, INSET Dunkerque

8h45-9h15

- **Accueil des participants**

9h15-9h30

- **Introduction**

9h30-11h15

- **Enjeux des droits culturels dans une politique publique** : Patrice Meyer-Bisch, philosophe, coordinateur du groupe de Fribourg

- **Construire le schéma d'orientations culturelles fondées sur des valeurs communes** : Sonia Pignot, élue à la culture de la ville de Saint-Denis (sous réserve)

- Échanges

11h15 pause

11h30-12h45

- **Paideia, 3 ans d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels** : Christelle Blouët, coordinatrice de Réseau culture 21 et de la démarche Paideia en France

- **Retour d'expérience de Paideia dans le Territoire de Belfort, enseignements** :

Jean-Damien Collin, Directeur du développement culture au Conseil départemental du Territoire de Belfort

12h45-14h30 Déjeuner

14h30-16h30

- **Ateliers : quels points d'attention pour respecter les droits culturels dans sa pratique ?** Avec Christelle Blouët, Irene Favero et Anne Aubry de Réseau culture 21

16h30-17h

- **Conclusion**

### INSCRIPTIONS :

Christine JOLLY, assistante de formation  
[christine.jolly@cnfpt.fr](mailto:christine.jolly@cnfpt.fr) ou 03 28 51 32 14

### RENSEIGNEMENTS :

Mehdi Abderrahmani, conseiller formation, domaines des Services à la population  
[mehdi.abderrahmani@cnfpt.fr](mailto:mehdi.abderrahmani@cnfpt.fr) ou 03 28 51 32 41

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Pour les agents territoriaux

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, les formations sont accessibles **SANS FRAIS D'INSCRIPTION**.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.

Le déjeuner est organisé collectivement et pris en charge par l'INSET.

### Pour les non territoriaux,

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € incluant frais pédagogiques et déjeuner sera demandé.

Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

#### **BON DE COMMANDE (POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT)**

Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE.  
Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes,  
par mandat administratif, chèque ou virement bancaire.

**Soit : 150 € x 1 jour = 150 €**

Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.

Date de la commande :

**Signature et cachet  
de l'autorité habilitée**

**Nom et qualité du signataire**

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.

Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.



## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par courrier, mail ou fax,  
à l'attention de Christine JOLLY,  
CNFPT – INSET de Dunkerque, Halle  
aux sucres  
9003 route du Quai Freycinet 3  
59 379 Dunkerque Cedex 1

Tél : 03 28 51 32 14  
[christine.jolly@cnfpt.fr](mailto:christine.jolly@cnfpt.fr)

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Date de naissance : .....

Collectivité - employeur : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Fonction et Service : .....

Grade : .....

**«Traduire l'article 103 dans la loi NOTRE» Vendredi 13 mai à Dunkerque**

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique qui a été régulièrement déclaré conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Elles sont utilisées exclusivement par le CNFPT pour assurer le suivi de votre demande d'inscription à un stage, et vous informer le cas échéant sur des actions de formation susceptibles de vous intéresser. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données qui vous concernent, en adressant votre demande à : CNFPT- INSET de Dunkerque – HAS 9003 route du Quai Freycinet 3. 59 379 Dunkerque